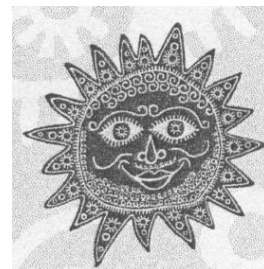




*inter
environnement
wallonie*



MATINEE DE REFLEXION SUR LES MISSIONS DES CCAT

« La CCAT, plus value pour la commune et pour les membres », le bilan...

**Au niveau du fonctionnement interne, ce qui influence le bon
fonctionnement de la CCAT, c'est...**

1. Composition de la CCAT

- Véritable représentation des différentes composantes de la société et pas de nomination politique hors quart communal (membres qui participent uniquement quand ils sont appelés pour « faire passer » un projet soutenu par la commune)
- Présidence assurée par quelqu'un d'indépendant (donc pas par le Bourgmestre ou un échevin) et compétent (architecte à la retraite par exemple)
- Membres motivés qui souhaitent réellement faire partie de la CCAT non pour y défendre des intérêts propres
- Présence d'experts (architectes, pompiers,...) qui apportent un éclairage aux membres
- Acceptation de toutes les candidatures
- Participation des suppléants aux réunions
- Publicité de la CCAT afin de la faire connaître des citoyens

2. Avant la réunion...

- Transmission d'un ordre du jour complet avant la réunion
- Possibilité de consulter les dossiers à l'avance et pas seulement à l'administration pendant les heures de bureaux : envoi d'un dossier synthétique, affichage des documents une demi-heure avant la réunion, consultation des dossiers certains jours en dehors des heures de bureau,...
- Visite de terrain pour projets importants

3. Organisation et déroulement de la réunion

- Réunions en dehors des heures de bureaux afin de permettre la participation du plus grand nombre
- Règles de fonctionnement claires, stables et connues de tous
 - Distribution du règlement d'ordre intérieur en début de mandature et mise à disposition sur le site,...
 - Adoption d'une méthodologie pour améliorer l'efficacité
 - Clarification des liens entre la CCAT et le collège et entre la CCAT et la population
- Présentation des dossiers en séance :
 - Présentation synthétique, claire et surtout neutre.
 - Utilisation de supports visuels : présentation Powerpoint, projection de documents par rétroprojecteur,...
 - Affichage des différents documents (photos, perspectives, plan d'implantation,...)
 - Affichage du plan de secteur
- Participation d'un fonctionnaire de la Région wallonne qui connaît bien les réglementations et peut donc éclairer les membres
- Débat démocratique :
 - Recours au vote
 - Neutralité dans la manière de présenter les dossiers et de mener les débats
- Traitement des dossiers importants en début de séance lorsqu'un maximum de membres sont présents... et attentifs
- Formation et information des membres sur le CWATUP et les documents de référence en matière d'aménagement du territoire
- Formation pour se forger une culture commune et développer une philosophie plus globale interne à la CCAT
- Se doter d'un cadre de référence propre pour remettre des avis cohérents sur certains types de dossiers (par exemple : antennes GSM, éoliennes, lotissements,...)
- Organisation de groupes de travail ou sous-commissions sur des thèmes précis permettant aux membres intéressés d'approfondir un sujet
- Promotion de l'échange d'expérience entre CCAT de différentes communes

4. Après la réunion...

- Information quant au suivi des avis de la CCAT par le Collège des Bourgmestre et échevins

Au niveau des facteurs extérieurs, ce qui influence le bon fonctionnement de la CCAT, c'est...

1. Cadre de référence :

- Existence de documents actualisés auquel se référer, tant au niveau communal (schéma de structure communal, règlement communal d'urbanisme, plan communal de développement de la nature (PCDN), plan de mobilité communal, schéma directeur, PCA non obsolètes...) que régional (règlements régionaux,...)

2. Type de dossiers :

- Concentration sur les dossiers importants et la réflexion de fond et non sur les petits dossiers dérogatoires

3. Moment de la consultation

- En amont, lors de l'élaboration des projets
- Après l'enquête publique afin que la CCAT puisse intégrer les remarques formulées par les réclamants dans son avis

4. Prise en considération et suivi des avis par le Collège des Bourgmestre et échevins

« La CCAT, plus value pour la commune et pour les membres », les propositions ...

1. Un document de référence

Il est indispensable d'inscrire le travail des CCAT dans une philosophie générale. Les communes doivent réfléchir, en collaboration avec leur CCAT, à une stratégie de développement territorial, que ce soit à travers un schéma de structure et un règlement communal d'urbanisme ou un document plus informel. Ce cadre de référence permet à la CCAT d'avoir une vision d'ensemble des enjeux territoriaux auxquels la commune doit faire face et garantit une certaine cohérence de ses avis. Une fois cette stratégie établie, la CCAT pourrait se désintéresser des petits dossiers dérogatoires qui portent sur des projets privés pour se consacrer aux véritables enjeux.

Le cadre de référence à l'échelle de la Région wallonne pourrait également être complété.

2. Un meilleur lien avec le citoyen

La CCAT semble méconnue de la plupart des citoyens... Beaucoup font un amalgame entre services communaux et CCAT.

Plusieurs propositions pour mieux faire connaître la CCAT ont été émises: réalisation d'une plaquette présentant la CCAT et ses missions à diffuser en début de mandature et à distribuer à tous les nouveaux habitants, présentation de la CCAT sur le site Internet de la commune, invitation par la commune une fois par an de tous les nouveaux habitants et des membres de CCAT,...

3. Une bonne information préalable sur les dossiers.

Pour remettre un avis pertinent, les membres doivent pouvoir prendre connaissance des dossiers avant la réunion. Or, il s'avère que, dans la plupart des CCAT, les documents sont consultables à l'administration communale pendant les heures de bureau uniquement... En outre, la présentation en séance est parfois partisane ou incomplète.

Le site Internet des communes pourrait donc comprendre une page réservée aux CCAT dans laquelle figurerait l'ordre du jour, complété au fur et à mesure de l'apparition des dossiers. Une brève description de chaque projet accompagnerait idéalement l'ordre du jour afin que les membres puissent identifier les enjeux. Les avis de la CCAT ainsi que les PV des réunions se trouveraient également sur ce site. Certaines parties pourraient n'être accessibles qu'aux membres via un mot de passe.

Les dossiers doivent être bien entendu présentés en séance, de la manière la plus synthétique, la plus claire (support informatique, dossiers complets avec photos, plans d'ensemble, plans affichés...) et la plus neutre possible.

4. La formation.

Les membres de la CCAT sont des citoyens « comme tout le monde » (c'est le but!) et ne sont donc pas tenus d'être experts en aménagement et en urbanisme avant de s'engager dans la commission. Des connaissances de bases en matière de législation (le CWATUP, du moins les principales procédures par lesquelles la CCAT est concernée) s'avèrent toutefois nécessaires pour bien maîtriser les dossiers. Une formation sur le « fond » de la matière peut aussi être utile: comment juger de la pertinence d'un projet de PCA, de permis de lotir, d'une demande de permis?

La compétence du président en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme et la présence d'experts au sein de la commission (architectes, pompiers, ...) permettent d'éclairer les membres dans leurs débats et favorisent l'indépendance par rapport au politique. Un fonctionnaire régional peut aussi utilement informer les membres notamment sur la législation et les outils d'aménagement du territoire et d'urbanisme régional

Une formation sur les différents outils en matière d'aménagement du territoire en début de mandature ne serait donc certainement pas un luxe, surtout au rythme où la législation évolue... Elle permettrait notamment de clarifier le vocabulaire usuel en la matière et d'identifier les sources d'information disponibles (ouvrages de références, liens Internet utiles,...). Une version « citoyenne » du CWATUP pourrait aussi aider les CCAT dans leur travail. L'organisation de conférences ou formations sur le « fond » de la matière ainsi que des visites de terrain ou des conférences est également plébiscitée. Un petit budget pourrait être alloué à la CCAT pour qu'elle puisse organiser ce type de manifestations en fonction de ses besoins. Il faut néanmoins veiller à ce que ce « privilège » ne devienne pas une entrave à la liberté d'expression de la CCAT. Un outil tel que « La lettre des CCAT » émanant d'Inter-Environnement Wallonie peut également s'avérer utile. Elle pourrait être distribuée systématiquement à tous les membres de CCAT.